

Le financement de la culture en Belgique francophone

La culture et la création manquent d'argent pour se développer, mais où en trouver ? Dans le public ou le privé ? Et pour quel secteur d'activité ? Avant de poser la question –éminemment politique– des choix, il n'est pas inutile de faire le point sur les sources de financement potentielles. Petite cartographie pour la chasse au trésor.

Dans le cadre de l'économie classique, la culture fait généralement figure d'OVNI : elle n'a pas l'obligation d'être rentable, elle n'est pas exclusivement motivée par le profit, le marché de l'art obéit à des règles très particulières... Ajoutez à cela l'extrême inégalité de répartition des ressources dans le secteur, concentrées dans les mains de quelques-uns – ce qu'on a appelé le star system – le caractère atypique des formes d'emploi et de rémunération, la législation « artiste » particulière etc. Tous ces traits, et bien d'autres encore, ont fortement singularisé la culture comme objet économique et ont concouru à faire de son économie un champ d'étude à part entière, qui tient compte de ces spécificités. Cette approche nous offrira un angle spécifique pour analyser le financement de la culture dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jean-Gilles Lowies est chercheur à l'ULB et à l'ULG, spécialiste de l'économie de la culture. Il s'est étendu sur la question du financement de la culture en Belgique lors d'une conférence organisée par l'APMC-SMart en novembre 2013. La présente contribution s'appuiera largement sur son exposé.

On peut dresser la liste des sources générales de financement de la culture :

- Fonds personnels : le patrimoine personnel participe pour une grande part à l'élaboration et à la réalisation de projets artistiques.
- Vente d'œuvres et de services : la vente proprement dite liée à l'œuvre ou à la prestation artistique constitue aussi une source de revenus pour les artistes. Celle-ci peut varier : des études indiquent, dans le cas du théâtre, qu'une augmentation substantielle des tarifs (allant jusque 20%) ne se traduirait pas par une désaffection du public : le pouvoir d'achat du public-type du théâtre pourrait sans problème l'assumer (si la place passe de 20 à 25 euros), à condition de prévoir des réductions pour les publics fragilisés. Les recettes du théâtre s'en trouveraient donc considérablement augmentées.
- Les droits d'auteurs : ils représentent une source de revenus non négligeable pour les métiers de la création.

- Deux autres types de rentrée sont cruciaux pour la culture : les financements publics et les financements privés. Une analyse plus fine est nécessaire pour bien saisir les enjeux financiers auxquels le secteur doit faire face.

Le bureau d'études de l'Association professionnelles des métiers de la création-SMart a réalisé en 2012 une enquête sur l'outil « Activités »¹ de SMart, qui donne une idée du caractère composite du budget d'un projet artistique. Une des questions portait précisément sur la composition des apports de fonds de l'activité. Voici le tableau qui résume les réponses :

Tableau 1: Votre Activité bénéficie-t-elle d'apports de fonds ? (Plusieurs réponses possibles)

Apports de fonds provenant :	Nombre de réponses	% des répondants
Aucun apport de fonds	935	71%
De vous-même	246	19%
De subsides	69	5%
De votre famille/entourage	51	4%
D'une autre structure dont vous ne faites pas partie	45	3%
D'une autre structure (par exemple d'une ASBL) dans laquelle vous êtes impliqué(e)	28	2%
D'une autre Activité	25	2%
De mécénats / sponsors	28	2%
Autres apports	5	0,4%
Total des répondants	1.308	/

Le total est supérieur à 100% car plusieurs réponses étaient possibles ; le nombre de réponses est de 1.432.

On constate que 23% des répondants bénéficient d'un apport de fonds personnels (d'eux-mêmes ou de leur famille), 5% d'un subside (donc d'un financement public) et 9% d'un

¹ L'Activité est un outil de gestion (administrative et financière) et de production de projets. Les membres qui choisissent d'inscrire leurs prestations dans le cadre d'une Activité confient la gestion de leur activité à l'entité Productions Associées au sein de SMart qui, en tant que producteur, les accompagne dans les différentes étapes de leur projet, les conseille et en assure pour eux la gestion.

financement privé (qu'il provienne d'une autre structure, d'une autre Activité ou de mécènes.²

De quelle nature sont donc ces financements publics et privés ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre.

APPORTS PUBLICS : DU LOCAL AU FÉDÉRAL

La Belgique est renommée pour sa complexité politico-administrative : deux types d'entités fédérées (les Régions et les Communautés) et cinq niveaux de pouvoir pour 11 millions d'habitants (sans compter les instances supranationales), le cas est unique au monde. Cela rend l'analyse des politiques culturelles et du financement public de la culture d'autant plus compliquée... Chaque niveau de pouvoir finance ainsi peu ou prou les activités culturelles :

- Les pouvoirs locaux (Communes et Provinces) sont de gros financeurs de la culture. Malheureusement leurs budgets alloués à cette matière sont parfois noyés dans d'autres lignes budgétaires (événements, sport, jeunesse, aide aux personnes, etc.) qui rendent difficile une analyse globale et agrégée des données, sans recours à d'importants moyens humains et financiers. Une étude datée de 2010 évalue cependant leur participation au financement public total de la culture à 40% pour l'année 2007³.
- Le pouvoir fédéral joue aussi un grand rôle dans la culture, mais de façon indirecte, en légiférant et en régulant certains domaines en lien avec le secteur culturel : ainsi la fiscalité, la sécurité sociale (y compris le statut social de l'artiste), la législation relative aux droits d'auteur ou la gestion de quelques institutions nationales (les Musées royaux, la Bibliothèque royale, par exemple).
- Les entités fédérées (Communautés et Régions) sont les principaux financeurs de la culture. Les Régions ne financent que 5% du total ; mais leur importance va croissant : les aides à l'emploi (qui concernent parfois les artistes et leur mise à l'emploi) et au nouveau secteur, porteur, des « ICC » (industries culturelles et créatives) gagnent du terrain. La sixième réforme de l'Etat va accentuer cette tendance en donnant de nouvelles compétences aux Régions.
- Néanmoins, la culture est avant tout une matière communautarisée ; les Communautés sont donc ses principales pourvoyeuses de fonds publics : la Fédération Wallonie Bruxelles, par exemple, finance la culture francophone à hauteur de 52%. Une analyse de l'évolution du financement communautaire de la

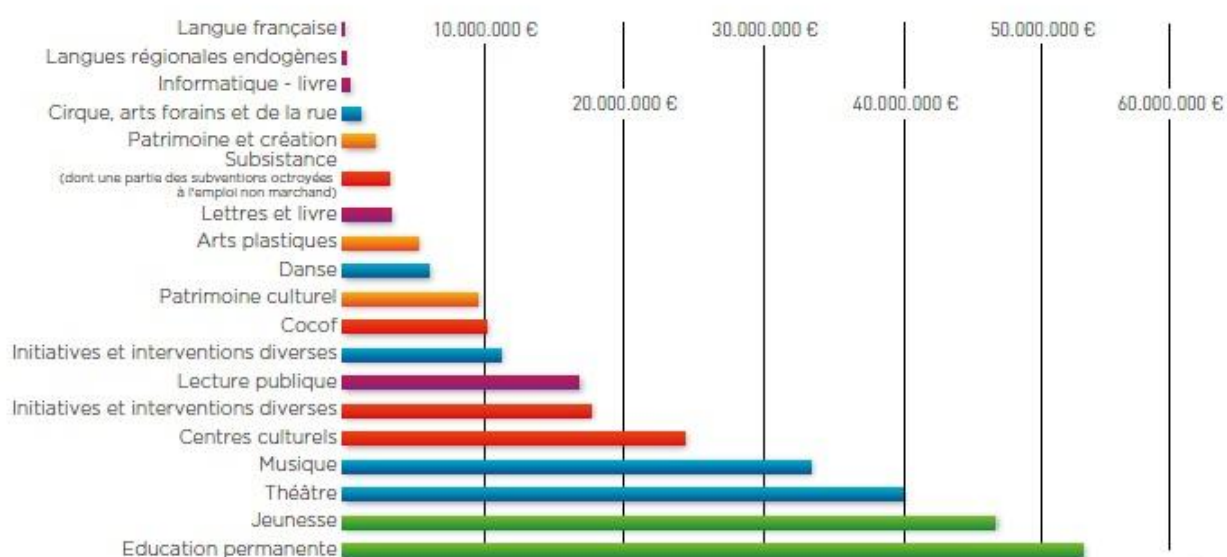
² Bureau d'études de SMart, *Développer ses activités artistiques. Le cas des Activités de SMartBe – Rapport complet*, Bruxelles, éd. SMart, 2012, p. 153.

³ Communauté française, *Les dépenses culturelles et sportives en Belgique fédérale, 1995-2007*. (2010)

culture⁴, côté francophone, dresse un constat surprenant : celui-ci est en constante hausse, à prix courants comme à prix constants. Il augmente plus que le budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et même, relativement, plus que le budget culturel de la Communauté flamande. Au sein du budget culturel de la FW-B, ce sont les services de la jeunesse et de l'éducation permanente qui connaissent l'augmentation de moyens la plus nette, suivis des services du livre, du patrimoine culturel et des arts plastiques. Hors l'audiovisuel et le multimédia, le secteur de la Jeunesse et celui de l'Éducation permanente sont les plus largement dotés, suivis des arts de la scène et des centres culturels.

- Le tableau suivant indique le classement de dépenses par secteur, en 2012⁵, en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Classement des dépenses 2012 par secteur



Source I : Fédération Wallonie-Bruxelles, Focus culture 2012, p. 30

Ajoutons que la hausse constante de ce budget ne s'est pas faite de façon égale pour tous les secteurs et sous-secteurs. Par ailleurs, il convient de signaler que la sixième réforme de l'Etat pourrait entraîner une réduction de 517 millions d'euros dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'horizon 2025.

Certains proposent une interprétation divergente de ces chiffres⁶. En mettant l'évolution des budgets culturels communautaires en regard avec la croissance du PIB en Communauté française, on remarque que la hausse peut se révéler plus ténue, voire carrément illusoire. Le tableau suivant (JAUMAIN, 2009) illustre cette tendance, entre 1984 et 2007. On peut constater que finalement la part relative des dépenses culturelles a baissé.

⁴ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Focus culture 2012*.

⁵ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Focus culture 2012*.

⁶ C'est le cas du sociologue Daniel Zamora, candidat PTB-GO à Bruxelles pour les élections régionales de 2014, lors d'un débat organisé par SMart le 8 mai 2014, dans le cadre de sa campagne Je vote Culture.

Tableau 2: Evolution des dépenses culturelles (périmètre culturel⁷)

	Dépenses culturelles (en euros courants)	Estimation du PIB (en euros courants)	Dépenses culturelles/PIB	Taux de croissance annuel
1984	270.198.984	47.426.498	0,57%	
1985	289.229.770	50.331.143	0,58%	0,87%
1986	299.827.218	52.809.355	0,57%	-1,20%
1987	303.091.976	54.661.008	0,55%	-2,34%
1988	312.318.573	57.820.510	0,54%	-2,59%
1989	325.833.728	61.855.302	0,53%	-2,48%
1990	336.386.555	64.842.680	0,52%	-1,52%
1991	351.738.601	68.219.961	0,52%	-0,61%
1992	348.088.369	71.558.434	0,49%	-5,65%
1993	364.822.421	73.314.687	0,50%	2,30%
1994	395.291.015	76.407.697	0,52%	3,97%
1995	415.843.867	80.661.951	0,52%	-0,35%
1996	416.322.301	82.195.088	0,51%	-1,75%
1997	437.259.388	84.944.849	0,52%	1,63%
1998	454.346.689	88.548.382	0,51%	-0,32%
1999	463.769.122	91.438.435	0,51%	-1,15%
2000	485.906.014	96.573.449	0,50%	-0,80%
2001	505.851.527	99.461.914	0,51%	1,08%
2002	515.344.000	102.973.749	0,50%	-1,60%
2003	538.650.000	105.361.624	0,51%	2,15%
2004	551.576.000	110.986.238	0,50%	-2,79%

⁷ Le « périmètre culturel » envisagé dans cette étude regroupe un « noyau dur » (les affaires générales de la culture, les arts de la scène, le livre, l'éducation permanente et la jeunesse, le patrimoine culturel et les arts plastiques, l'audiovisuel et les multimédias) et un périmètre qui reprend en outre : les infrastructures culturelles, les Académies Royales des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, l'enseignement artistique, les écoles d'architecture. (*Op. cit.* p. 8).

2005	573.523.000	115.725.440	0,50%	-0,28%
2006	600.555.000	121.253.005	0,50%	-0,06%
2007	620.367.000	126.440.704	0,49%	-0,94%
1984-2007				-13,88%
Taux de croissance annuel moyen				-0,65%
Moyenne des taux de croissance annuels				-0,63%
Variance				0,04%

Source 2 : Jaumain M., Houben C. et Masquelier J.-P. *Evolution des dépenses culturelles en Communauté française de 1984 à 2007*, Observatoire des politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2009, p. 21

APPORTS MIXTES OU PRIVÉS

Pour pallier cette probable future baisse, de nouvelles sources de financements, privées ou mixtes, sont de plus en plus explorées et sollicitées. Passons-les brièvement en revue :

- **Mécénat/sponsoring** : Encourager les opérateurs privés à sponsoriser ou faire office de mécènes passe par une législation fiscale adaptée. Par ailleurs, les projets soutenus sont généralement de nature festive ou événementielle, plutôt que « culturelle » au sens strict. La question de l'influence – occulte ou manifeste – du mécène privé sur la production culturelle se pose également.
- **Tax shelter** : Actuellement, le tax shelter est un mécanisme d'incitation fiscale qui pousse les sociétés privées à investir dans le cinéma. Son extension à d'autres secteurs n'irait pas sans poser de problèmes : quel secteur privilégier ? Cette extension ne va-t-elle pas accentuer la tendance au « saupoudrage », tous les investisseurs intéressés par le dispositif en usant déjà ?
- **Crowdfunding** : permet de faire des campagnes de levée de fonds, via des plateformes dédiées, auprès d'une communauté d'internautes que le projet doit séduire. Solution innovante et pérenne, le procédé apparaît bien prometteur... mais le fait que le financement provienne d'un large public, ne va-t-il pas pousser les porteurs de projets à vouloir plaire au plus grand nombre, avec les conséquences que l'on connaît, en termes d'audace et de perte de qualité ? De plus, le cadre légal n'est pas bien défini pour le crowdfunding, laissant la porte ouverte à de nombreux problèmes.
- **Microcrédit** : les nouvelles initiatives publiques ou bancaires (style Credal) permettent des crédits plus accessibles et moins massifs que les banques traditionnelles. Cependant, même si ce type de crédit répond bien à une demande

(typiquement, des artistes en début de parcours professionnel pour l'achat de matériel), il laisse sans remède les demandes de niveau intermédiaire, entre le microcrédit, plafonné en Communauté flamande à 15 000 euros, et les crédits des fonds de soutien aux ICC, qui ne descendent généralement pas en-dessous de 50 000 euros.

- **Participation en capital/crédit** : l'exemple du Fonds St'art (ou CultuurInvest en Flandre) permet à un fonds spécialement consacré au secteur d'investir dans des projets à caractère culturel et créatif, s'ils sont bien ficelés et rentables. Cependant, le volume de participation au capital des entreprises privées est tributaire de la conjoncture économique. Le fonds St'art, par exemple, bien qu'initialement conçu comme un fonds public-privé, a dû faire les frais de la crise économique de 2008 : les entreprises privées n'y participent toujours pas.⁸
- Dans le même ordre d'idées, les **partenariats public-privé (PPP)** permettent les synergies entre les pouvoirs publics et le secteur privé.
- **Aides à l'emploi** : mécanisme permettant « d'alléger le coût » de l'emploi artistique et culturel, au moyen de réductions à l'employeur. Elles rentrent dans le processus de régionalisation de l'Etat.
- **Intéressement** : mécanisme existant au Québec, qui octroie automatiquement le bénéfice d'une aide publique suite à l'obtention préalable d'une aide à caractère privé. L'intéressement représenterait une nouvelle piste à explorer, pour le financement de la culture en Belgique.
- **Carte Culture** : octroie aux citoyens un « bon culture » pour participer à certains événements culturels gratuitement ou avec une réduction. Ce système a déjà été mis en place à Bruxelles par la Commission communautaire flamande (la VGC, avec le « cultuurwaardebón », remplacé maintenant par le « vrijetijdspas »).

PARADOXES ET SOLUTIONS

Suite à son exposé, Jean-Gilles Lowies a pu échanger quelques réflexions avec le public et répondre aux interrogations que ses explications ont suscitées. Nous synthétiserons ces réflexions, en guise de conclusion.

Comment expliquer l'augmentation objective des moyens publics alloués à la culture, alors que le sentiment général est celui d'une dégradation des conditions de travail au sein du secteur ? L'explication du hiatus entre augmentation objective de moyens et sentiment subjectif de dégradation des conditions de travail tient sans doute dans le fait que la

⁸ Dujardin A. & Virone C. « St'art, l'invest des créateurs » in *L'artiste, un entrepreneur ?*, ouvrage collectif, éd. Les impressions nouvelles / SMart, Bruxelles, 2011.

hausse budgétaire ne se répercute pas de façon égale sur tout le monde. Les gros opérateurs surtout en ont profité, notamment pour répondre aux indexations salariales et à l'augmentation considérable de certains frais comme le chauffage. Les premiers dispositifs touchés, en cas de réduction budgétaire, sont souvent les aides ponctuelles, les aides au projet, qui sont destinées aux artistes individuels. De plus, il y a une forte croissance du secteur artistique et le nombre de demandes augmente plus vite que le nombre d'aides. Par exemple, en ce qui concerne les projets théâtraux, les demandes d'aide ponctuelle ont augmenté de 50% en une dizaine d'années. Il faut ajouter à cela qu'environ 1000 diplômés sortent de l'enseignement supérieur artistique francophone tous les ans et arrivent sur le marché de l'emploi. Entre 2004 et 2012, il y a eu une augmentation de plus de 80% de l'emploi artistique salarié, à mettre en corrélation avec la hausse du chômage.

La question des intermédiaires a aussi été soulevée : leur nombre augmente et ils captent une part plus importante du budget. L'emploi artistique pèse moins de 10% de l'emploi culturel total en Belgique. Il y a manifestement un déséquilibre dans le rapport de forces et la rémunération des artistes sert souvent de variable d'ajustement... Mais cette démultiplication des opérateurs et cette institutionnalisation ont un aspect positif : elles offrent aux artistes un environnement professionnel qui compense leur aspect négatif : l'obligation de « prendre pied » dans l'institutionnel.

Le fait que le secteur de l'éducation permanente soit le mieux doté de la Direction générale de la Culture a également soulevé quelques interrogations : que recouvre-t-il exactement ? Il s'agit d'un secteur hétéroclite, qui regroupe de nombreux domaines d'activité et qui est basé sur le principe de démocratie culturelle (le fait de permettre à tous les citoyens d'accéder à la culture et de s'en servir comme vecteur d'émancipation). Certains ont personnellement témoigné de l'utilité sociétale des projets entrepris dans le cadre d'une mission d'éducation permanente. Tout le monde admet bien l'utilité de ces démarches mais on a aussi reproché à ce secteur d'être trop institutionnalisé, les conditions d'accès à l'éducation permanente étant trop rigides.

On l'aura remarqué : le financement de la culture est un véritable écheveau, dont le présent article a tenté de dénouer quelques fils. Mais existe-t-il une solution de long terme pour rendre plus sûre la situation économique de la culture ? D'après Victor Ginsburgh, spécialiste belge mondialement reconnu en économie de la culture, oui ! Ses calculs indiquent qu'un investissement public massif dans l'éducation aux arts et à la culture ferait repartir à la hausse la consommation culturelle (et, partant, diminuer le « besoin » de financement public direct du secteur). Seul hic : en attendant qu'une telle politique fasse effet (le temps d'une génération), il faudrait maintenir le subventionnement actuel de la culture, tout en faisant parallèlement cet investissement dans l'éducation, ce qui semble inapplicable, eu égard à la conjoncture économique.

QUENTIN DE GHELLINCK

Bureau d'études de l'Association professionnelle des métiers de la création – SMart

Mai 2014

SOURCES ET RESSOURCES

COLLECTIF, Bureau d'études de l'APMC (dir.), *L'artiste, un entrepreneur ?*, Coéd. Les impressions nouvelles - SMart, Bruxelles, 2011.

Fédération Wallonie-Bruxelles, [*Focus culture 2012*](#).

GINSBURGH V. & THROSBY D., *Handbook of the Economics of Art and Culture*, North-Holland, 2006.

JAUMAIN M., HOUBEN C. & MASQUELIER J.-P. [*Evolution des dépenses culturelles en Communauté française de 1984 à 2007*](#), Observatoire des politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2009.

LOWIES J-G. « *L'évaluation des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles* », Les politiques publiques en pratiques : management & évaluation, BESHPO, ULB, 20 avril 2012.

LOWIES J-G. « Le financement de la culture et le travail des artistes », *Art & Work, Actiris*, Bruxelles, 3 mai 2012.

PIRENNE C., « Les politiques culturelles en Belgique depuis 1945 » in Philippe Poirier (dir.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde. 1945-2011*, Paris, Ed. Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2011.

WUNDERLE M. « [*Vers moins de soutien public au secteur culturel ? Bilan des gouvernements en matière de culture*](#) », Les @nalyses du CRISP en ligne, 23 mai 2014.
